

## Ce qui change dès demain



Ce qui change dès demain

Chaque mois apporte son lot de nouveautés et de changements. Voici ce qui évolue au 1er juin .

### **Fin de la trêve hivernale des expulsions locatives**

La trêve des expulsions locatives prend fin ce 1er juin, et avec elle celle des coupures d'énergie suite à des factures de chauffage impayées. Cette trêve avait été prolongée de deux mois en raison de la crise sanitaire. En 2020, 3 500 personnes ont été expulsées de leur logement.

### **Le chômage partiel désormais moins avantageux**

À compter de ce 1er juin, les salariés ne toucheront plus que 72 % de leur salaire net (84 % aujourd'hui). Pour les secteurs protégés les salariés continueront de toucher les mêmes indemnités jusqu'au 1er juillet.

### **Gaz : les tarifs réglementés d'Engie augmentent**

Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie vont augmenter de 4,4 %. « Cette hausse est de 1,2 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 2,6 % pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et de 4,6 % pour les foyers qui se chauffent au gaz », Depuis le 1er janvier 2019, les tarifs réglementés ont cependant baissé en tout de 8 %, et leur niveau reste inférieur à celui de 2015, souligne la Commission de régulation de l'énergie (CRE)

### **impôts**

Deuxième étape de déclaration d'impôts qui s'achève le 1er juin pour les départements 20 à 54. Les départements 55 et au-delà ont encore un court délai jusqu'au 8 juin minuit.

### **Sécurité sociale**

De nombreuses nouveautés sociales sont prévues pour le 1er juin Certaines, relatives au Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité ou encore aux arrêts maladies concernent la santé, la sécurité au travail. ou encore le télétravail.